

IV.

**TEMOIGNAGE SUR CINQUANTE ANNEES  
DE MILITANTISME AGRICOLE**

par **Claudius DELORME**  
Sénateur honoraire du Rhône

**PREMIERE PERIODE :**  
**ANTÉRIEURE à 1940**

**QUESTION 1 :** *Par quelles voies avez-vous été conduit à entrer et à militer dans le syndicalisme agricole ?*

C'est motivé par la J.A.C. que je suis rentré dans l'action syndicale agricole, dont elle était, en quelque sorte, une manière de prolongement. Mais aussi en raison d'antécédents familiaux : mon grand-père avait été le secrétaire du Syndicat Agricole des cantons de Saint-Genis — Mornant — Givors — Condrieu, autour des années 1900-1920. Mon père lui-même, géomètre et petit exploitant du canton de Mornant, s'y était beaucoup intéressé. Mais ce n'est en réalité qu'à partir des années 1937-1941 que je suis devenu militant syndical et délégué à l'Action syndicale des organisations agricoles du Sud-Est, en même temps que j'étais secrétaire du Comice Agricole de Mornant, secrétaire des Producteurs de lait de la région, secrétaire de la Fédération des Vins du Lyonnais.

A l'époque, le syndicalisme local avait une physionomie bien particulière : sans doute il s'occupait des intérêts généraux de l'agriculture, mais il avait la physionomie du «Syndicat boutique», c'est-à-dire que sa principale activité résidait dans l'approvisionnement commercial, le conditionnement des fournitures nécessaires à l'agriculture. Son rôle ne se limitait cependant pas là. Nos Syndicats agricoles étaient en réalité la pépinière de multiples organismes tels que les Mutuelles agricoles; ils suscitaient et abritaient les Caisses de Crédit et les Coopératives. Le Syndicat de Mornant, duquel je dépendais, s'occupait de la rénovation du vignoble, etc...

Mais l'agriculture de l'entre-deux-guerres, à cette époque, était déjà en voie de transformation et préparait la grande mutation qui devait intervenir par la suite.

**QUESTION 2 :** *Quelle formation générale, professionnelle et sociale pensez-vous avoir retiré de vos études ?*

Il est normal que, rapportant mon témoignage sur une époque, vous m'interrogiez sur le degré et les moyens de formation dont j'ai pu bénéficier.

Ma formation première a été faite jusqu'au C.E.P., à l'école privée de ma

commune, à Mornant; j'ai ensuite fait du secondaire pendant deux ans au Pensionnat des Lazaristes à Lyon où avaient été formés mon père et mes frères; et enfin, étant destiné à continuer l'exploitation agricole de l'un de mes grands-pères, j'ai été orienté vers une école d'agriculture : l'Institut Agricole de Sandar à Limonest.

Je n'ai jamais eu la chance de faire des études dans une Institution ou dans une Université d'Enseignement Supérieur. Par contre, j'ai pu bénéficier de l'ambiance familiale, de la formation de la J.A.C., faite de recherches, de dynamisme et de réflexion, de l'enseignement par correspondance donné par l'Union du Sud-Est. A un autre niveau, j'ai suivi les cours dits « d'élite rurale », cours de formation générale surtout axés sur les problèmes sociaux et économiques. Enfin, les Semaines Sociales et les cours de sociologie de la Chronique Sociale de France, de nombreuses réunions, sessions, parfois conférences contradictoires, etc... m'ont puissamment aidé à parfaire ma formation générale.

Je n'avais d'ailleurs pas de différence, au point de vue général et professionnel, avec la plupart des jeunes du milieu agricole et rural de cette époque. Un véritable problème se posait quant à la formation des cadres ruraux.

Nous verrons par la suite comment nous avons œuvré et je crois, pour une grande partie, résolu ce problème.

*QUESTION 3 : Quel était, vers 1925-30, le niveau de formation générale, intellectuelle et professionnelle des jeunes ruraux ? L'école primaire publique en milieu rural remplissait-elle sa fonction :*

Jusqu'à la période de l'entre-deux-guerres, le niveau de formation générale, malgré l'institution de l'enseignement obligatoire et la généralisation des écoles, tant publiques que privées, le niveau de formation des jeunes ruraux à tous points de vues était extrêmement bas : en 1954, c'est-à-dire quelques années avant que j'arrive à faire voter la loi réformant l'enseignement agricole français, une enquête des Chambres d'Agriculture avait révélé qu'un peu plus du tiers seulement des jeunes ruraux sortaient de l'école primaire avec un Certificat d'Études. Je connais de petites communes où le maire me disait que pendant dix ans il n'y avait pas eu un Certificat d'Études obtenu, ce qui d'ailleurs s'expliquait par l'instabilité du corps des instituteurs et institutrices et par les difficultés pédagogiques consécutives à la cohabitation de sections de niveaux très différents. L'accès à l'enseignement secondaire était également très limité, au moment où le pays comptait encore 18 à 20 % de population rurale, vers 1955, c'est-à-dire au moment de la discussion de la loi sur l'enseignement agricole. Je signalais dans mon rapport que dans l'enseignement secondaire et technique il y avait un fils d'agriculteur sur dix élèves.

Quant à l'enseignement supérieur, un seul fils d'agriculteur sur vingt étudiants; ils étaient donc les derniers de toutes les catégories à pouvoir y accéder;

seules les grandes familles terriennes envoyaient leur fils à l'Institut Agronomique, aux Écoles Supérieures d'Agriculture ou Vétérinaires. Sans doute les sujets exceptionnels lorsqu'ils étaient à cette époque repérés par l'instituteur ou le curé du village, étaient orientés vers un enseignement de haut niveau. Les enfants d'agriculteurs recueillaient donc dans la nation la plus faible part de la formation intellectuelle.

Au surplus, il semble bien que la pédagogie livresque de l'école primaire, le niveau des instituteurs dont beaucoup, à cette époque, je le rappelle, n'avaient pas le baccalauréat, mais seulement le Brevet élémentaire, aient lourdement pesé sur le niveau de l'école rurale. Quant à l'enseignement agricole français, il était très notablement inférieur à celui des nations européennes; il ne touchait qu'une partie infime du milieu rural.

Le sous-équipement intellectuel de la paysannerie française à cette époque a lourdement pesé sur le développement général professionnel et sociologique du monde agricole français pendant les périodes qui ont précédé et suivi la guerre de 1914-1918 et pendant la période 1918-1939.

#### *Discussion sur les questions 1 - 2 - 3*

##### **M. GARDEN**

Ma première question personnelle porte sur votre généalogie et le rôle important qu'a joué votre grand-père : est-ce une caractéristique des familles rurales nombreuses ? La deuxième question se rapporte au retard du monde rural vis-à-vis de la réalité de l'enseignement. Le monde rural n'a-t-il pas souffert d'une hémorragie considérable des diplômés ?

##### **M. DELORME**

Mon grand-père était un autodidacte. Ma famille était une famille d'agriculteurs en même temps que de géomètres. Mon grand-père que j'admire beaucoup avait fait son droit tout seul et ses mathématiques tout seul, bien qu'il fût l'aîné d'une famille de douze enfants. Mon père était bachelier, ce qui était un événement à l'époque, où seuls l'étaient le curé, le notaire, quelquefois l'instituteur. J'ai bénéficié de cet héritage « culturel » ainsi que mes autres frères (nous étions six enfants).

En ce qui concerne l'hémorragie des élites, c'est très vrai. L'action de l'instituteur ou du curé, selon les tendances qui se partageaient le pays ou leur influence sur les familles, pompait les individus qui émergeaient du milieu pour les diriger ailleurs. C'était un fait très grave.

*M. BARRAL*

Deux questions particulières mais qui ont un intérêt général :

— Comment fonctionnait cette école de Limonest, très célèbre dans le Sud-Est. Combien de temps y passait-on ? Qu'y faisait-on ?

— Comment se présentait votre exploitation agricole quand vous l'avez reprise ? En étiez-vous propriétaire ?

*M. DELORME*

Je suis rentré à l'école de Sandar après avoir fait trois ans de secondaire chez les Lazaristes de Lyon. Le niveau était mal déterminé comme c'était alors le cas pour toutes les écoles d'agriculture. Actuellement, la loi sur l'enseignement agricole étant précisé, ces écoles forment des techniciens supérieurs (baccalauréat technique) qui peuvent aller plus loin.

J'ai repris une partie de l'exploitation qu'avait mon père à Saint-Laurent-d'Agny, sur le plateau lyonnais. J'ai commencé avec 6 ha et j'ai terminé avec 40. J'exploitais d'abord moi-même. A 18 ans, j'ai eu un prix de labourage au comice agricole. Je conduisais mes bœufs, puis ce fut le tracteur. Avec les charges que j'ai eues par la suite, j'ai été obligé de m'entourer de personnel. J'ai continué pendant trente ans. J'ai fait des plantations. J'ai amené l'irrigation dans la région. A la fin, mon exploitation avait 40 ha, dont 13 irrigables, des plantations d'arbres fruitiers, un troupeau de Holstein de 40 laitières environ.

A l'école de Sandar, je suis resté trois ans. L'enseignement était donné en partie par des religieux, en partie par des professeurs qui sortaient des écoles supérieures d'agriculture. Le professeur de géologie, par exemple, sortait d'une école vétérinaire. Je crois que j'y ai reçu une bonne formation pratique.

*M. GOUJON*

Vous avez été favorisé par un milieu familial et social qui vous a beaucoup poussé. Qu'en aurait-il été pour un jeune rural issu d'un milieu moins ambitieux et qui n'aurait eu, comme premier et seul bagage, que l'enseignement de l'école publique ?

*M. DELORME*

Il faut être honnête. L'Éducation Nationale s'est bien préoccupée du problème, mais tardivement. On en était à la vieille époque, où la lutte de l'instituteur et du curé était traditionnelle dans les villages et avec un groupe d'amis nous sommes allés suivre les cours agricoles de l'instituteur. Ça avait une signification psychologique et ce fut un élément de détente à une époque de luttes extrêmement vives.

*M. HOUSSEL*

Les enfants, sur le plateau lyonnais, suivaient-ils l'année scolaire complète ? Je crois que dans les montagnes ils n'y allaient que de novembre à mai.

*M. DELORME*

Dans cette région, dont le climat n'est pas rigoureux, ils suivaient le cycle scolaire normalement. Au moins pour ma génération. Les anciens, dont j'ai entendu parler, n'y allaient que l'hiver.

*M. HOUSSEL*

Y avait-il un Centre de la Chronique Sociale à Mornant ou à Saint-Symphorien-sur-Coise, dans la montagne ? Alliez-vous à Lyon ?

*M. DELORME*

Nous allions à Lyon. Il y a eu un certain nombre de correspondants à Saint-Symphorien-sur-Coise réunis dans le cercle de Marius Gonin. Nous instaurions des « semaines rurales », c'est-à-dire des semaines d'études axées soit sur des cours de sociologie, soit sur des cours d'économie.

*M. PREVOSTO*

Quel était le journal lu dans votre famille ? Quel rôle a-t-il pu avoir dans votre formation politique, philosophique, professionnelle ?

*M. DELORME*

Il y en avait plusieurs. Je vous rappelle qu'à l'époque dans la région lyonnaise paraissaient *Le Progrès*, *Le Nouvelliste*, *La Dépêche de Lyon*, sans parler du *Guignol lyonnais* qui faisait partie du folklore. Autour de moi, on se partageait entre *La Dépêche* et *Le Nouvelliste*, mais on lisait aussi *Le Progrès*.

**QUESTION 4 : Quel a été l'apport de la J.A.C. dans ce domaine ? Quelles ont été les autres initiatives régionales dans ce domaine ?**

La J.A.C. (Jeunesse Agricole Chrétienne) a été fondée durant les années 1929-1930. A cette époque, au niveau national, les mouvements d'Action Catholique qui continuaient, en la spécialisant, l'Action Catholique de la Jeunesse Française, éclataient en de multiples branches spécialisées. L'exemple de la J.O.C. incitait les jeunes ruraux à marcher sur ses traces. J'ai été l'un des seize fondateurs qui, réunis Rue d'Assas à l'Institut Catholique de Paris, ont décidé, en 1930, la fondation nationale.

J'ai retrouvé, par la suite, soit au Parlement, soit dans les organisations professionnelles, plusieurs de ses fondateurs. Dans la région, j'en ai été le premier président. Les sessions de formation qui comprenaient à la fois une formation d'ordre spirituel et une formation sociologique générale, se tenaient pour la plupart à la Maison de retraite de «La Rivette», à Caluire, près de l'Île-Barbe; elles étaient animées par des aumôniers remarquables et bénéficiaient de l'aide d'organismes comme la Chronique Sociale fondée par Marius Gonin, et, pour la partie professionnelle, de l'Union des Organisations Agricoles du Sud-Est, qui nous envoyait ses techniciens dont beaucoup d'ailleurs professaient aux Facultés et notamment aux Facultés Catholiques de Lyon.

Cette formation, les sessions de «La Rivette», les semaines rurales, organisées dans des centres ruraux, ont formé et marqué toute une génération d'hommes dont beaucoup sont devenus par la suite animateurs professionnels, conseillers municipaux, maires; bref, une véritable promotion de jeunes gens qui venaient du milieu rural et qui, par la suite, sont devenus des responsables à tous les niveaux. Actuellement encore, beaucoup de dirigeants nationaux qui représentent la deuxième ou troisième génération, se réfèrent à la J.A.C. comme source de leur formation première : c'est par exemple le cas de Pierre Cormoreche, actuel secrétaire de la Fédération des Chambres d'Agriculture.

Je dois ajouter, pour être exact, que nous devons à d'autres organismes cette renaissance du milieu rural. Marius Gonin déjà cité et son équipe avaient créé les Semaines Sociales de France et suscité un nombre important d'animateurs inspirés par la doctrine des catholiques sociaux (Encycliques sociales de Léon XIII, etc...) qu'ils entendaient adapter au milieu rural.

D'autre part, nous devons beaucoup à l'Union du Sud-Est des Syndicats Agricoles qui, à défaut d'un enseignement officiel généralisé, avait mis au point un enseignement par correspondance, puis des cours de formation d'un niveau progressif de plus en plus élevé, au titre ambitieux : «Cours d'Élite Rurale». Cette institution a été un véritable laboratoire d'expérience et de création socio-professionnelle; nous le devons à certains de ses membres, parmi les plus éclairés, qui avaient compris et lutté contre le retard dans lequel était enfermé, à cette époque, le monde rural.

#### *Discussion sur la question 4*

*M. HOUSSEL*

Est-ce que la J.A.C. avait une vie locale de grande importance ? Autrement dit, ce qui prévalait était-ce l'aspect élitiste ou, comme ce fut le cas après la guerre de 39-45, la formation des jeunes à la base, parfois sans plan préconçu ?

*M. DELORME*

Il s'agissait bien de groupements de base, où se retrouvaient tous les milieux sociaux du village, mais avec cette nuance que les enfants de milieu social et intellectuel élevé étaient déjà passés dans l'enseignement secondaire ou supérieur. C'étaient donc deux ou trois jeunes ruraux dévoués, parmi ceux qui restaient au village, qui prenaient la tête du mouvement et assuraient les liaisons avec le secrétariat général, organisaient localement des Semaines Rurales, et recrutaient pour les sessions départementales de «La Rivette». On était aussi plus ou moins aidés par le clergé, suivant sa compréhension, sa largeur de vues.

*M. GARRIER*

Est-ce que, sur ce point, l'arrivée de Mgr. Gerlier comme archevêque de Lyon en 1937 entraîne un changement dans le diocèse ?

*M. DELORME*

Il nous a beaucoup encouragés; ça avait commencé avec le cardinal Maurin qui venait nous voir à «La Rivette»: Le cardinal Gerlier était, je vous le rappelle, un ancien président de l'A.C.J.F. C'était un excellent orateur.

*QUESTION 5 : Vous avez été à l'Union du Sud-Est un des «Jeunes Turcs». Avec qui ? Contre qui ? Et pourquoi ?*

«Les Jeunes Turcs»

Cependant la montée continue des jeunes générations de paysans-exploitants que nous étions, cultivateurs en prise avec les gens du terrain, devenait de plus en plus disparate avec la situation sociologique des dirigeants de l'U.S.E. de cette époque. C'est qu'en effet cette Union Syndicale fondée par Émile Duport, un des disciples d'Albert De Mun, après le vote de la loi du 21 mars 1884, établissant les Syndicats professionnels, avait été créée dans notre région entre 1884 et 1887 par des grands bourgeois ou des nobles terriens. Je m'abstien-drai d'ailleurs de leur jeter la pierre car nous leur devons beaucoup.

A cette époque de «sous-formation du milieu rural» on voit mal en dehors de ces «personnalités», qui aurait pu former les cadres de l'agriculture ou du milieu rural. A leur manière, les Duport, les De Fontgalland, les Des Essarts, etc..., étaient inspirés par un idéal certain et mettaient leurs connaissances et leur potentiel matériel, intellectuel et moral, leur expérience des affaires, au service du monde agricole. Nous leur devons la création d'institutions qui ont fait école en France et souvent en Europe. Duport a été, à l'origine, l'un des premiers créateurs des Syndicats Agricoles Français. Des Essarts organisa la Mutualité Agricole qui est devenue maintenant l'un des plus puissants centres



d'assurance française sous le régime de la mutualité, ceci au cours des années 1900. Pour en assurer la solidité, les risques ont été répartis dans des Caisses régionales puis nationales de réassurance. Les Coopératives de toute nature ont, pour beaucoup, été expérimentées et développées dans notre région. Les Services d'Enseignement Agricole, dont nous avons parlé, ont été créés à partir de 1897, l'œuvre de la formation d'un niveau supérieur est due en grande partie à MM. Voron et Charassin (vers les années 1937-1939). L'Union du Sud-Est avait également mis au point, bien avant la loi qui le rend maintenant obligatoire, un système d'assurance sociale et d'allocations familiales dans les années 1924 et 1928. Le Crédit Agricole, celui qui est rattaché actuellement à la Caisse Nationale de Crédit Agricole, comme les organismes de Crédit Mutuel Agricole (Caisses type Raiffeisen — Durand) a été fondé à partir des années 1900 et s'est particulièrement développé entre les deux guerres. L'ensemble national du Crédit Agricole est devenu actuellement la deuxième banque de dépôt française. Les premiers contrats interprofessionnels laitiers ont été expérimentés dans le bassin laitier lyonnais.

Et cependant cet ensemble impressionnant de services et d'organisations ne pouvait satisfaire les aspirations de la jeunesse paysanne de l'époque. C'est là qu'intervient le groupe dit des « Jeunes Turcs » ; j'ai été l'un d'eux et, pour un court moment, élu par eux à la tête des organisations du Sud-Est, à la place d'un personnage « considérable » de l'époque, M. Félix Garcin, professeur de droit, directeur du *Nouvelliste* et président de divers Conseils, vice-président de l'Union Centrale des Agriculteurs de France en 1927, Expert à la Conférence économique de Genève. Ce groupe était formé pour la plupart d'anciens militants de la J.A.C. C'était un petit groupe mais qui, par ses ramifications, couvrait pratiquement l'ensemble du Sud-Est. Un protagoniste de la Maison assurait les liaisons ; on y trouvait parmi les assidus des jeunes comme :

*Albert Genin*, venant de la J.A.C., représentant la Haute-Savoie, protagoniste syndical devenu par la suite président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, vice-président de la F.N.S.E.A., président de la Commission d'Agriculture de l'Assemblée Européenne.

*Lucien Bizet*, qui a été président de la Chambre d'Agriculture de Savoie, président de la Fédération Nationale des Producteurs de lait et actuellement préside le Concours Général National Agricole.

*Jean Terpend*, ancien président de la J.A.C., militant syndical, ancien Conseiller général et ancien Député de l'Isère aux deux Assemblées Constituantes.

*Bernard Lafay*, délégué du Sud-Est, ancien Syndic régional de la Saône-et-Loire pour la partie libre de 1940 à 1944.

*Marius Gautheron*, Syndic régional de la Saône-et-Loire pour la partie occupée ; aujourd'hui décédé.

*Joseph Pestre*, ancien de la J.A.C., Syndic régional de la Haute-Loire.  
*Martel*, propagandiste et délégué du Sud-Est dans l'Isère.

Et un certain nombre d'autres que j'ai actuellement perdus de vue. Je signale que tous étaient des cultivateurs exploitants, de situation d'ailleurs assez modeste.

A ce groupe, sont venus s'ajouter, selon les circonstances, l'âge et les conditions d'éloignement, un grand nombre de jeunes devenus des personnalités actuelles qui ont essaimé dans les diverses activités professionnelles ou civiques; beaucoup sont actuellement décédés. Je citerai :

*Pierre Collet*, ancien président de la J.A.C. puis de la Chambre d'Agriculture de la Loire, devenu président national de l'A.P.P.C.A. (Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture).

*Robert Genthial*, président de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, président de plusieurs Coopératives ou Fédérations coopératives ou organismes concernant les fruits et légumes, Délégué du F.O.R.M.A. (Fonds d'Organisation et de Garantie des Marchés Agricoles).

*Benoît Aurion*, président de la Coopérative laitière de Villefranche, président national de la Coopération agricole et fondateur de France-Lait.

*Jean Laborbe*, Député du Rhône, secrétaire général de la C.G.A. et fondateur de l'Union Viticole Beaujolaise.

*Florent Nové-Josserand*, ancien secrétaire de la F.N.S.E.A. et de la Chambre d'Agriculture du Rhône.

*Frédéric Genevrey*, originaire du Bas-Bugey, horticulteur et pépiniériste, spécialiste de la formation des jeunes et fondateur des «Semaines Rurales».

Ainsi que vous pouvez le constater, une génération nouvelle issue d'un autre milieu social, souvent au milieu d'une atmosphère de bagarre, respectant toutefois en les pénétrant progressivement les institutions, a peu à peu remplacé l'ancienne au Conseil d'Administration de l'Union du Sud-Est.

Le conflit des générations est de tous les temps, mais ces dirigeants, beaucoup plus près de la base, ont transformé foncièrement le syndicalisme agricole dans la région du Sud-Est. A partir des années 1930, ces jeunes avaient des motivations différentes, beaucoup plus orientées vers le social : ils pensent que l'union est inadaptée à la mutation sociale en cours. Ils veulent un syndicalisme vivant, si possible local, axé autant sur le service que sur la revendication, en somme plus concret, en même temps organisateur et expression de la profession et en même temps revendicatif et dans toute la mesure du possible réglant ses problèmes par ses propres moyens, en dehors de l'État et par ses institutions.

*Discussion sur la question 5***M. GARRIER**

Jeunes contre vieux, «thomistes» contre libéraux, agriculteurs contre rentiers du sol, votre témoignage paraît confirmer cette forme de rajeunissement et de renouvellement du syndicalisme que nous évoquions ce matin.

**M. BARRAL**

Frédéric Genevrey était-il de votre groupe, ou a-t-il été choisi comme conciliateur parce qu'il était plus âgé ?

**M. DELORME**

M. Genevrey est devenu président de l'U.S.E. lorsque M. Garcin a été appelé à se retirer. Nous nous rendions compte, nous les jeunes, que la position de M. Garcin devenait de plus en plus intenable. Ceci à la fin de la période corporatiste. C'est alors que j'ai été élu à sa place mais j'ai aussitôt travaillé à convaincre Genevrey d'accepter la présidence. Il a joué un rôle de premier ordre. Il avait de la sympathie pour notre groupe mais il se tenait en retrait. Il avait aussi l'avantage d'être lié avec des gens comme De Menthon qui étaient sortis à la Libération dans des postes importants. Il a toujours refusé d'être député bien que, violemment sollicité, et s'est consacré aux organisations agricoles.

**M. BARRAL**

Y avait-il des compétitions, avant 1940, dans l'U.S.E. , en particulier au Conseil d'Administration ?

**M. DELORME**

C'était la lutte des Jeunes et des Anciens. Nous avons la conviction que M. Garcin, qui était par ailleurs un homme remarquable, nous tenait en laisse. Il nous manœuvrait comme un vieux routier. C'est en réaction contre cette attitude que notre groupe d'amis s'est élevé.

**QUESTION 6 : En tant que syndicaliste, comment perceviez-vous les rapports entre la profession et l'État ?**

Le syndicalisme qui, auparavant, s'était spécialisé dans des actions ponctuelles telles que les tarifs douaniers, le contrôle de la qualité des produits de l'agriculture, est devenu de plus en plus une force d'influence, un groupe de

pression dans le plein sens du terme et on a eu tendance à s'orienter vers une transformation générale des conditions faites à l'agriculture française. Cependant cette action a mis des années avant d'aboutir d'une manière concrète, d'après les doctrines en cours dans le syndicalisme; à l'époque, la profession organisée prenait forme d'une force intermédiaire qui devait rester libre et influer sur le comportement de l'État. Je rappelle que deux grandes centrales professionnelles, à cette époque, fédéraient les organisations agricoles françaises; les unes, du type U.S.E., à laquelle on peut rattacher à travers la France des organismes tels que l'Union des Alpes et Provence, l'Union du Nord et Pas-de-Calais, les organisations agricoles de Nantes, celles du Plateau Central, de Bretagne, soutenaient cette thèse syndicale. Elles pouvaient se rattacher à des tendances qui pourraient se situer dans un contexte doctrinal, assez semblable à celui de la majorité actuelle. Elles étaient fédérées dans l'Union Nationale des Syndicats Agricoles et plus tard dans la C.N.A.A. (Confédération Nationale des Associations Agricoles). L'autre centrale, très inspirée par les Services officiels de l'époque, fonctionnant habituellement dans le cadre départemental, s'intéressait beaucoup plus au Crédit Agricole, à la Mutualité et à la Coopération. Elle était d'obédience radicale ou socialiste. Ses organisations nationales étaient situées Boulevard Saint-Germain.

Certains mouvements, comme la Confédération Générale des Paysans-Travailleurs avec Renaud Jean, se référaient au Parti Communiste, comme actuellement le M.O.D.E.F. (Mouvement de Défense des Exploitations Familiales). Enfin, le Midi et un certain nombre d'institutions régionales ou locales s'inspiraient des influences politiques régionales. Chacun de ces groupements avait donc sa philosophie particulière.

Pour mes amis et moi-même, dans tout ce contexte assez confus, nous concevions d'une manière progressive, et à la mesure du développement syndical, les rapports de la profession et de l'État comme une situation intermédiaire entre un libéralisme générateur d'abus dont nous ne voulions plus, et un collectivisme que nous jugions incompatible avec l'activité agricole, l'exploitation familiale et nos conceptions philosophiques. En fait, l'ensemble de la société agricole que nous avons connu et animé se rattache beaucoup plus à une conception mutualiste ou coopérative, sans négliger pour autant les diverses formes contractuelles d'organismes interprofessionnels qui nous paraissaient aptes à régler nos problèmes.

*QUESTION 7 : Au moment du Front Populaire, quelle a été en général l'attitude des populations rurales du Lyonnais ? Comment la profession a-t-elle réagi aux mesures de Georges Monnet ?*

Les événements des années 1936 qui ont amené au pouvoir le Front Populaire ont été, de l'avis le plus courant, le résultat d'une conjonction d'un mécon-

tamment économique et social touchant un très large secteur de la population française. D'une part, la récession économique qui a précédé ces années a été la conséquence de la crise générale, aggravée à l'époque par la politique de Pierre Laval de consolidation monétaire, mais qui a entraîné une récession et un chômage considérable, auxquels est venu s'ajouter le mécontentement des populations paysannes dont les produits étaient tombés à un prix dérisoire.

Cette situation économique favorisée par un système électoral au scrutin de liste a entraîné un renversement complet de la situation politique. La partie rurale du Rhône, Beaujolais excepté qui était socialiste et radical, était alors de tradition modérée; j'avais, à l'époque, un parent élu député au scrutin d'arrondissement et rattaché au Groupe Bonneval. En 1936, tous les élus du Rhône, en dehors des candidats du Front Populaire, ont été balayés et la liste conduite par Édouard Herriot avec le père Fillon, maire de Chassagny, en queue de liste, fut entièrement élue. Ce dernier en était lui-même le premier surpris et racontait avec pittoresque son aventure dans ces réunions électorales.

C'est là qu'un nouveau Ministre de l'Agriculture socialiste, Georges Monnet, a entrepris de profondes réformes agricoles dont la plus marquante est «L'Office du Blé». Dans un premier temps, cet Office a été violemment critiqué par les dirigeants du Sud-Est qui représentaient bien les deux-tiers des paysans. Mais ils acceptèrent vite l'idée d'une participation et envoyèrent le Président de la Chambre d'Agriculture du Rhône, M. Parrel, agriculteur à Messimy, au Conseil de cet Office. Par contre, les paysans du Rhône appréciaient très mal la semaine de 40 heures, eux sur la brèche du matin au soir. Mais finalement l'Office du Blé, transformé en O.N.I.C., a vécu pendant près de 25 ans, a normalisé les cours, a jugulé la spéculation; s'il n'avait existé pendant la guerre, il eût fallu le créer, en raison des circonstances particulières de 1940-44.

*QUESTION 8 : Comment avez-vous eu connaissance des idées corporatistes de 1935-37, en particulier celles de Louis Salleron et qu'en pensait-on, autour de vous, à cette époque ?*

L'idée corporative n'est pas une idée née en 1940. Aussi loin que remontent mes souvenirs de propagandiste syndical, je vois s'élaborer l'idée corporative ou plus exactement l'idée d'organisations professionnelles représentatives et structurées. Je n'ignore pas que la corporation fait partie de l'arsenal des régimes totalitaires dans lesquels le pouvoir politique élu est remplacé par une représentation professionnelle. Je mesure pleinement aujourd'hui, à la suite de mon expérience syndicale et parlementaire, les inconvénients de cette conception. Les thèses corporatives se sont affirmées de façon officielle ou officielle au Congrès de Caen qui s'est tenu les 5 et 6 mai 1937. Ce sont les doctrines de Louis Salleron et de Jacques Le Roy Ladurie qui ont été retenues comme cadre doctrinal à l'Union Nationale des Syndicats Agricoles. Que recouvre cette idée ? S'il s'agit

d'adhésion à des organisations libres conduites par des responsables élus assurant une représentation organisée et dotées d'institutions la représentant auprès des pouvoirs publics, je suis corporatiste. S'il s'agit, au contraire, de remplacer une expression politique vraie par un pseudo-pouvoir professionnel, j'y suis opposé. Incontestablement, le même problème se pose à notre époque actuelle. Je ne conçois pas que la puissance publique puisse déléguer sans contrôle, et à qui que ce soit un rôle de gardien de l'intérêt général. C'est d'ailleurs ainsi que l'entendaient la plupart de mes amis et notamment les «Jeunes Turcs».

#### *Discussion sur la question 8*

*Mlle MORFIN*

Étiez-vous personnellement présent au Congrès de Caen et dans quelle mesure l'Union du Sud-Est y était-elle représentée ?

*M. DELORME*

Je n'y étais pas moi-même, mais la plupart de mes amis «Jeunes Turcs» y ont assisté. Ils en sont revenus assez désorientés.

*M. GARRIER*

En parcourant *L'Agriculteur du Sud-Est* de la seconde moitié de l'année 1937, j'ai été frappé par la place assez réduite qui y était faite aux idées développées à Caen. Y a-t-il eu une grande fermentation des esprits ou l'U.S.E. s'est-elle contenté de suivre les questions au jour le jour ?

*M. DELORME*

Les idées naissent toujours dans un petit nombre d'individus puis se diffusent selon la propagande. Il n'y a pas eu d'inspiration doctrinale brusque mais un long cheminement. Nous, les «Jeunes Turcs», nous souhaitions une expression du milieu que nous sentions opprimé. Une thèse corporative qui répondait à ces aspirations était accueillie avec une particulière faveur.

*M. PEILLON (Bibliothécaire de l'Union du Sud-Est)*

A cette époque, nous étions beaucoup plus mobilisés par les problèmes de notre profession, en particulier les prix du blé. Nous nous battions contre les négociants et les trafiquants. Cela jusqu'au fonctionnement de l'Office du Blé, sur lequel nous étions pourtant fort sceptiques à l'origine.

## DEUXIEME PÉRIODE :

(1941-1945)

*QUESTION 1 : La Corporation. Comment, au plan local (département, canton), a été mise en place la Corporation paysanne ?*

Quarante ans ont passé depuis la mise en place de la « Corporation paysanne », qui date d'un texte du 2 décembre 1940 et définitivement du 31 mars 1943, ce qui permet, avec un certain recul, de juger cette période et cette réalisation. Nous avons vu qu'un long cheminement doctrinal l'a précédée — avant 1939-40 —. Chargé de l'action syndicale à l'Union du Sud-Est, et mobilisé en septembre 1939, démobilisé en décembre 1940, j'ai, dès mon retour de l'armée du Levant, repris mes fonctions syndicales en même temps que mon exploitation abandonnée. Mes amis rentraient progressivement. Une de mes premières préoccupations a été de reprendre contact avec l'équipe des « Jeunes Turcs » qui s'activaient dans les départements voisins. C'est ainsi que dans cette ligne j'ai été chargé de mettre en place la Corporation Paysanne dans le département.

Ma méthode : je réunissais dans les communes ou les cantons les membres des bureaux des organismes des deux tendances confondues; je leur expliquais que les anciennes divisions étaient dépassées; que la loi prescrivait l'unité du monde paysan et qu'ils avaient tout intérêt, pour éviter une fusion autoritaire, à s'entendre pour négocier un accord entre eux. Je leur demandais de prendre l'initiative d'une assemblée générale de tous les agriculteurs de la commune que je viendrais présider. Une liste de candidats à proposer venant de tous les organismes agricoles était élaborée en commun. Le syndic (le président) était ensuite élu comme un maire par un conseil. Avec cette méthode, j'ai réussi et, dans une atmosphère d'entente, j'ai pu mettre en place, pendant l'hiver 1941-1942 deux cent soixante syndicats locaux sur deux cent soixante-sept communes rurales. L'atmosphère était bonne. Les quelques cas en instance, pour des motifs locaux, ont été réglés par la suite.

L'Union Régionale Corporative du Rhône était définitivement fondée, Salle Rameau, en présence de 2.000 délégués et personnalités, le 2 juin 1942, et le Conseil départemental fut élu à bulletins secrets. Des syndics responsables cantonaux ont également été élus et des délégués furent désignés par branches

d'activités ou groupements spécialisés : lait — fruits — céréales, etc... ou Mutualités, etc... Jacques Le Roy Ladurie, le Ministre de l'Agriculture, y prononça un discours «étonnant» et Pierre Caziot, Président de la Commission Nationale d'Organisation, était également présent à Lyon ce jour-là. Il restait à mettre en place des secrétariats et services, ce qui fut fait rapidement par la suite.

*Discussion sur la question 1*

**M. BARRAL**

Qui vous a désigné comme syndic régional ? Était-ce la Commission Nationale ?

**M. DELORME**

Oui. Il y avait alors une liaison constante entre les organisations du Sud-Est et le niveau national. C'est aux propagandistes syndicaux que l'on a pensé d'abord pour accomplir cette tâche. Il y a une élection après.

**M. BARRAL**

N'y a-t-il pas eu un peu de réserve de la part des anciens dirigeants de l'Union du Sud-Est, notamment à cause du fait que l'U.S.E. allait être cassée en plusieurs syndicats départementaux ?

**M. DELORME**

Il y a eu de nombreuses discussions. Devant la montée de la foule, il est difficile de résister. Les anciennes circonscriptions du Sud-Est ne correspondaient plus désormais à l'organisation départementale qui nous était proposée.

**QUESTION 2 : Quels étaient les hommes ? Les moyens ? De quelle liberté de mouvement disposaient-ils vis-à-vis des administrations, en particulier des Services de Ravitaillement ?**

Quels étaient ces hommes ? Ils étaient des agriculteurs exploitants. Les syndicats communaux et cantonaux étaient des responsables dévoués, dotés du téléphone. Des réunions mensuelles rassemblaient les syndicats locaux avec les correspondants, les secrétaires de districts et le syndic régional, c'est-à-dire départemental, moi-même en l'occurrence.

Quels moyens ? Les cotisations des membres et quelques rares subventions nationales, les aides diverses (Mutualité, Crédit, etc...). Les rapports avec les Administrations se faisaient selon les incertitudes du moment. Avec les Services du Ravitaillement, les dissensions étaient à peu près constantes, pour les quan-



tums du ravitaillement et leur livraison (exemple : le foin ou le colza. Pour le lait, une collecte était organisée pour alimenter Lyon et les villes. Beaucoup de syndicats ont essayé de freiner le marché noir, lorsqu'il était par trop scandaleux. Nous réussissions à garder notre liberté à l'égard des agents du Ravitaillement bien qu'on y comptât beaucoup de sous-officiers récemment recrutés et qui avaient une méconnaissance totale des problèmes de l'agriculture. C'est ainsi que dans une réunion tenue à Thizy, j'ai dû les prier de quitter la salle. Par la suite, ils ne venaient que sur invitation et nous ne les invitions pas souvent.

*QUESTION 3 : Quelles étaient les tâches quotidiennes des syndicats communaux ?*

Les syndicats communaux, en dehors des tâches spécifiquement professionnelles, avaient à charge la répartition des maigres contingents de tout ce qui était nécessaire aux exploitations agricoles : engrais, outillage, fils de fer, produits de traitement, carburants, etc... Les attributions se faisaient par des bons répartis d'après les règles fixées à l'avance. Il en était de même pour les livraisons de produits. Dans notre département et dans l'ensemble, je pense que les syndicats ne se sont pas trop mal acquittés de cette tâche difficile, puisque, après la Libération, dans la proportion de 80 % environ, ils ont été réélus à la tête de leur syndicat communal.

*QUESTION 4 : Quels furent leurs rapports avec les Allemands après novembre 1942 ? Avec les maquis ? Avec les réfractaires au S.T.O. ?*

Les syndicats communaux n'ont jamais eu de relations directes avec les Allemands. Les syndicats régionaux non plus, si ce n'est la visite de la Gestapo à notre siège dont je vous parlerai par la suite. Pour les négociations avec eux, comme pour la signification des impositions, nous avons veillé à passer par les autorités officielles. D'ailleurs, dans chaque commune il y avait aussi le Maire, de qui dépendait la réquisition d'urgence (cas rares).

Avec les maquis, en général après l'occupation de la zone Sud, les rapports étaient fonction de la qualité et du sérieux de ces derniers, et s'alignaient sur les réactions de la population. Tous les maquis n'étaient pas formés par des «enfants de chœur». S'ils étaient corrects et disciplinés, ils recevaient en général des renseignements, du ravitaillement et une protection de la population (Saint-Symphorien-sur-Coise, par exemple, avec les «chapeliers de Rodolphe»). S'il s'agissait de groupes plus ou moins anarchiques se livrant à des exactions ou des exécutions, alors ils étaient mal vus. Tout ceci se passait dans la discrétion la plus complète. Les syndicats et les maires étaient bien renseignés sur ce qui se passait et souvent en contact avec eux, mais restaient bouche close.

Nous avons eu à déplorer des déportations et exécutions de maires (Saint-Romain-en-Gier — Chamelet) et des représailles contre d'autres syndics (Beaujeu). Nous avons d'ailleurs constitué une Caisse de secours à leur intention. Mais la grande affaire, l'affrontement difficile, a été l'affaire du S.T.O., pour laquelle j'apporte des documents importants. Au niveau national, les dirigeants avaient obtenu la dérogation pour agriculteurs et assimilés : nous le savions, mais les circulaires n'arrivaient pas ou mal en zone Sud. Les « Jeunes Turcs » avaient gardé leurs contacts et leurs groupes. Nous avons décidé d'envoyer par tous les moyens l'un des nôtres à Paris chaque mois, pour nous informer mutuellement de ce qui se passait et faire des liaisons entre nos Unions régionales. C'était mon tour. Le voyage aller se fit par le passage clandestin de la ligne de démarcation à Saint-Gengoux-le-National en Saône-et-Loire. A Paris, Pointier et De Bruchard en personne me fournissent confirmations et documents. Au retour, j'ai passé la ligne, habillé en bûcheron, une hache sur l'épaule. A Lyon, j'ai aussitôt alerté tous les syndics locaux. Un de mes collaborateurs a pu faire descendre les agriculteurs d'un train déjà formé à Sathonay. Tous les agriculteurs et assimilés du département ont été rapidement munis d'une attestation professionnelle signée par le maire et le syndic. Je n'avais jamais pensé que le département du Rhône comportait tant d'agriculteurs !

*Discussion sur les questions 2, 3 et 4*

**M. PEILLON**

A Lyon même, on a pu faire passer pour salariés agricoles beaucoup d'employés de la Coopérative ou du Crédit Agricole.

**M. GARRIER**

Ce que vous avez dit pose le problème très général de l'attitude du monde rural au moment de Vichy, de son attitude face aux autorités allemandes et à la collaboration. Dans les trois-quarts des départements français, le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale a fait faire une enquête sur la collaboration qui a dénombré, par catégories professionnelles, les adhérents des différents mouvements de collaboration. On constate aisément que le milieu agricole est de très loin celui où il y a le moins d'adhérents. C'est très important dans la mesure où, pour les autorités de Vichy, le monde rural devait être le vivier de la Révolution Nationale, qui à partir de l'été 42 s'est de plus en plus dévoyée sur les chemins de la collaboration. J'ai des chiffres sur la Loire, l'Ain, l'Isère, qui concordent parfaitement.

*M. DELORME*

Un livre, qui vient de paraître sur le maquis des Monts du Lyonnais, « Les chapeliers de Rodolphe », montre bien que la population rurale aidait et abritait les résistants.

Je n'ai trouvé, en devenant parlementaire, que deux syndic agricoles ayant vraiment collaboré. Ils ont été exécutés. J'ai attendu d'avoir une interpellation des tribunes parlementaires contre l'attitude des syndic de la Corporation et la mienne en particulier. Elle n'est jamais venue.

*M. BARRAL*

Vous avez parlé des relations avec les fonctionnaires du Ravitaillement. Comment se définissaient celles que vous aviez avec le Ministère de l'Agriculture ?

*M. DELORME*

A partir d'une certaine époque (j'ai oublié la date), nous avons été dotés d'un Commissaire du Gouvernement. Les relations entre les commissaires du gouvernement et des dirigeants corporatistes étaient très variables selon les individus. Nous avons eu affaire, nous, à un « charmant homme », avec lequel les problèmes étaient réglés fort aimablement. Il avait un peu peur, et il est même venu me demander de faire accueillir dans les fermes des Juifs qui travaillaient dans ses services. Il n'a jamais mis d'obstacle sur notre chemin. Je ne crois pas que dans le Sud-Est les commissaires du gouvernement aient jamais affirmé d'autorité pénible à supporter.

*M. PEILLON*

Bien souvent, nous n'attendions pas la notification des quantités à livrer. De véritables contrats étaient passés avec des Administrations ou avec les Comités sociaux des entreprises. On a fait des wagons et des wagons de pommes de terre.

*M. DELORME*

En ce qui concerne le travail obligatoire en Allemagne, on a cherché à récupérer et à cacher les jeunes gens un peu partout. J'ai des attestations de gens me remerciant d'être arrivé à les faire rentrer. Nous redoutions les gens imprudents et nous savions qu'au Central Franklin, de l'autre côté de la rue Bourgelat où étaient mes bureaux, il y avait des tables d'écoute de la Gestapo. Or, nous recevions des coups de téléphone tout à fait dangereux nous demandant notre combine pour empêcher les jeunes d'aller en Allemagne ! J'ai été

convouqué à la Préfecture avec les représentants d'autres professions par un préfet qui «n'était pas un aigle» et qui m'a reproché de trop en faire. Nous avons appris, huit à dix jours plus tard, que la Gestapo préparait une descente dans nos bureaux. Sur les conseils de mon secrétaire général, M. Parrat, aujourd'hui directeur de France-Lait, nous avons fait brûler les dossiers avec l'aide de tout le personnel, et ceci pendant une bonne semaine. Heureusement que dans ces vieilles maisons lyonnaises il y avait de grandes cheminées ! La Gestapo n'a rien trouvé et nous lui avons expliqué que nous étions couverts par l'autorité allemande. L'affaire en est restée là.

### M. GARRIER

Vous avez certainement bien fait. Seuls, les historiens regretteront cette destruction volontaire...

*QUESTION 5 : Comment a pris fin la Corporation dans l'été 1944 ? Comment le syndicalisme agricole a-t-il pu lui survivre ? Quel jugement d'ensemble portez-vous sur la période ?*

En août 1944, ayant appris que le futur préfet du Rhône, M. Longchambon professeur à la Faculté des Sciences, était à Yzeron, je parvins jusqu'à lui malgré l'atmosphère de siège qui y régnait et je lui proposais de participer au ravitaillement de la ville. Poli, mais sec, il m'annonça la dissolution des Corporations et me fit lire l'ordonnance dite de Saint-Tropez qui commençait par ces mots : «Cette institution, amenée dans notre pays, avec les chars de l'ennemi, etc...». Je lui ai expliqué que s'il y avait eu récupération de la Corporation par Vichy, elle n'en avait pas moins toute une antériorité qui remontait à 1884. Il me dit alors que dans notre pays qui comptait encore 20 % de population paysanne, il était dangereux de laisser celle-ci s'organiser, et qu'aucun gouvernement ne pourrait le tolérer, et que c'était pour ces raisons de «haute politique» qu'intervenait la dissolution. Ce fut pour moi une douche froide. Je me retirai. Je rédigeai alors ce que j'appelle ma circulaire-testament où je diffusai la nouvelle mais où j'appelai à ne pas cesser les relations entretenues auparavant. Elle a été comprise.

Lyon était alors littéralement affamée et manquait particulièrement de lait pour les enfants. C'était la Corporation qui, jusque-là, avait organisé les convois de ravitaillement. Le Comité de Libération de Lyon fit appel à mon ami Charvet, actuellement maire de l'Arbresle. Il reçut tous les pouvoirs à condition d'alimenter Lyon en lait. C'est en réorganisant les sections laitières des communes que le réseau départemental se reconstitua. On réunit aussi les anciens syndic cantonaux. M. Yves Farge, Commissaire de la République, dans une circulaire, prescrivait la création d'une organisation qui s'appelait la C.G.A. (Confédération

Générale Agricole). A Lyon, cette C.G.A. se met en place, avec, parmi les délégués, quelques-uns de nos anciens amis mais aussi beaucoup d'inconnus, qui se sont mis à régenter les affaires agricoles du département. Ils n'avaient aucune référence agricole mais ils invitaient beaucoup à déjeuner et cela en période de restrictions ! Nous, nous poussions à des élections, ce qui aboutit à une réunion, Salle Rameau, présidée par Yves Farge, où furent élus, à 80 %, des responsables de l'ancienne Corporation. La séance fut très houleuse et l'assistance dut exiger un scrutin public, surveillé par des scrutateurs. L'après-midi, à la tête de mes anciens, je reprenais place sur l'estrade où siégeaient le matin les types qui s'y étaient installés tout seuls. Mais j'avais fait mon temps et je laissais aussitôt la présidence à mon syndic adjoint, Jean Laborbe, futur député du Beaujolais, secondé par M. Nové-Josserand.

Pendant cette même période, se déroulaient aussi d'importants événements à l'U.S.É. M. Rambaud s'y était rendu avec l'arrêté de dissolution et en tant que «séquestre du Rhône» pour liquider la Corporation, et il avait mis saisie-arrêt sur les biens et bloqué les activités des Caisses de Crédit et celles de la Coopérative d'approvisionnement. Or, les paysans avaient un besoin impérieux de remettre en route leur production. Au bout d'un an, un arrêté de levée de séquestre a été rendu, dont voici les conclusions :

«Pour l'ensemble du monde rural de la région, le Sud-Est est une importante maison. Pour la plus grande partie des agriculteurs, c'est la maison où ils trouvent la satisfaction à leurs différents besoins d'ordre professionnel; pour une autre partie, au contraire, le Sud-Est apparaît comme une société commerciale, une entreprise capitaliste et réactionnaire, une sorte de trust exploitant la paysannerie. En réalité, le Sud-Est est une organisation professionnelle, qui comprend des services autonomes ayant chacun leur personnalité distincte et, par conséquent, leur statut, leur administration et leurs finances propres. Le lien qui les unit est purement moral. Ce sont des organismes syndicaux, des organismes de mutualité ou de coopération, très éloignés du capitalisme donc d'un esprit très différent. Tous les séquestres ont, en outre, pu constater très objectivement, la réussite dans le milieu paysan de l'ensemble des organismes et l'attachement de leurs adhérents. Nous avons pu constater que parmi les adhérents du S.E. se trouvent des agriculteurs de toutes les opinions. Les agriculteurs sont fidèles à leurs organisations parce que c'est celles-ci qui servent bien leurs intérêts»...

En conclusion, dès l'arrêté de levée du séquestre du 18 avril 1945, chaque administrateur-séquestre a pris contact avec le Conseil d'Administration à qui il appartiendra désormais de reprendre la gestion des organismes et de convoquer les Assemblées Générales. Tout a donc pu repartir comme avant.

*Discussion sur la question 5***M. GARRIER**

Une simple observation, car nous sommes désormais très limités par le temps : je suis frappé par ce qui se passe dans l'hiver 1944-45 et qui répète ce qui s'est passé dans l'hiver 1940-41. De la même façon que dans la Corporation imposée par Vichy, le Sud-Est se survit, avec les mêmes hommes aux mêmes places, en 1945, au Sud-Est comme au plan départemental, on fait encore appel à eux. La coupure essentielle s'était faite avant 1941 avec l'effacement de Garcin et la victoire des « Jeunes Turcs » : Laborbe, Nové-Josserand, Genevrey, Parrat, vous-même.

**M. PEILLON**

Je signale qu'un argument juridique a été trouvé en 1945. L'U.S.E. était, en 1940, un syndicat régional, or les syndicats régionaux et provinciaux n'avaient jamais été dissous.

**M. DELORME**

Puisque vous me demandez un jugement personnel sur la Corporation Paysanne, je veux dire avec force qu'elle a aidé à une promotion considérable des masses paysannes. Pour la première fois, a pu se réaliser une véritable unité du monde paysan, encore renforcée par les douloureuses circonstances de l'époque. L'élection de 30.000 syndics locaux a permis, pour la première fois, l'émergence de la paysannerie moyenne dans la hiérarchie syndicale

TROISIEME PÉRIODE :  
DEPUIS 1945

(Par manque de temps, il n'a pas pu s'établir de discussion générale sur les réponses de M. Delorme).

*QUESTION 1 : Comment, au plan national, les deux Constituantes ont-elles rétabli la liberté syndicale et jeté les fondements de la F.N.S.E.A. ?*

C'est à l'initiative du Groupe Paysan où j'étais inscrit et avec l'aide de plusieurs M.R.P. dont André Colin, que nous avons déposé un projet de loi pour rétablir la liberté syndicale en agriculture et que nous avons fini par le faire adopter. Nous rentrions ainsi dans le régime commun. Quant à la F.N.S.E.A., elle a été une création non pas parlementaire, mais professionnelle, en ce sens qu'elle a succédé à la C.G.A. qui elle-même remplaçait la Corporation. La F.N.S.E.A. a été l'aboutissement d'une longue confrontation entre les tendances qui se partageaient le monde agricole et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, en reprenant beaucoup des éléments antérieurs.

*QUESTION 2 : Quel accueil a été fait en Lyonnais au statut du fermage et du métayage ? Et en Beaujolais ?*

Ce statut du fermage et du métayage, à l'élaboration duquel j'ai participé, à la Commission de l'Agriculture des Assemblées Constituantes, présidée par M. Waldeck-Rochet, n'a pas provoqué, dans la région, autant que je me souviens, de remous particuliers au moment de sa promulgation.

D'abord parce que son application a été lente : et puis les usages locaux, les rapports humains ont, dans un premier temps, arrondi les « angles ». Dans le Beaujolais, le « vigneronnage » a bénéficié d'un partage plus équitable mais les amendements à la règle des 2/3 - 1/3 ont été nombreux pour tenir compte des situations particulières et des charges des propriétaires. Après 1950, on est revenu au partage par moitié, mais les contrats ont été mieux discutés et les vignerons ont pu faire introduire des clauses qui les avantageaient.

**QUESTION 3 : Pourquoi ne s'est-il pas formé après 1946 de grand parti paysan en France ?**

Lorsque j'ai été sollicité par le P.R.L. pour être candidat à la députation, je les ai avertis que si, élu, je trouvais un parti paysan, c'est là que je m'inscrirais. Comme personne n'y croyait, la délégation n'y a vu aucun inconvénient. Le drame a commencé, à Paris, lorsque j'ai donné mon adhésion au Groupe Paysan que formaient, à l'époque, Antier, Bardoux, Ribeyre et beaucoup d'autres.

Pourquoin'a-t-il pas connu le succès ?

Je m'interroge encore ? D'abord la baisse considérable de la population rurale est un élément important. Le poids politique du tripartisme, rendant les petits partis inefficaces, étaient écrasants à l'époque. La droite modérée à laquelle nous nous sommes finalement ralliés, était réduite à sa plus faible expression. Cependant, le Groupe Paysan du Sénat, dont j'ai été le secrétaire général, subsiste encore. Les députés paysans sont une manière de section des Indépendants.

Ne croyez pas cependant que ce groupe a été sans répercussion sur l'orientation politique française. A l'époque de l'investiture du Ministère Ramadier, il lui manquait cinq à six voix pour pouvoir se débarrasser des communistes. C'avait été la même chose pour l'investiture de L. Blum. C'est le Parti Paysan qui les leur ont apportées.

Par la suite, il a surtout joué un rôle de catalyseur : pour nous couper nos possibilités d'expansion, les autres partis ont pris très au sérieux la nécessité d'avoir une représentation rurale ou agricole consistante. Jamais la représentation «des agriculteurs» n'avait atteint dans tous les partis une telle importance. Elle a permis le vote des lois d'orientation et d'indexation des produits agricoles (loi Laborde). Mais la population agricole étant passé pendant ce demi-siècle de plus de 30 % à moins de 10 %, je pense qu'il n'y a plus d'avenir possible pour un parti agraire.

**QUESTION 4 : Vous avez rapporté devant le Sénat la loi de réorganisation de l'enseignement agricole (1960). Dans quel esprit, dans quel but, dans quelles conditions et pour quels résultats ? Pouvez-vous apprécier ces résultats jusqu'à nos jours ?**

Je vous ai expliqué précédemment l'état de sous-équipement intellectuel du milieu rural, tel que je l'avais connu dans ma jeunesse. Je ressentais tout cela comme une des plus grandes injustices de notre époque. Devenu sénateur, les circonstances allaient me permettre d'y parer.

L'Assemblée Nationale avait été saisie de quatre ou cinq projets de loi sur cette question. Le rapport Saint-Cyr (député de l'Ain) en fit la synthèse : il fut très attaqué puis abandonné et un autre projet (rapport Laurent) fut renvoyé au Sénat. Il fut confié à la Commission «Éducation et Affaires Culturelles» et



j'en fus le rapporteur. J'avais pu constituer un brain-trust, issu de l'Éducation Nationale, de l'enseignement privé, des organisations agricoles, qui a travaillé pendant un an ou deux. Je suis arrivé à faire voter la loi dans des circonstances assez curieuses. L'Éducation Nationale avait fait des efforts en créant le corps des « instituteurs itinérants » qui allaient de ferme en ferme ou de mairie en mairie, pour assurer des cours agricoles. Le Parti Communiste avait réussi à noyauter ce corps qui était un outil de propagande assez considérable et les Radicaux, tout particulièrement ceux du Midi, étaient excédés de l'abus qui était ainsi fait de cette institution et ils ont vu dans mon projet le moyen d'y mettre fin. Aujourd'hui, cette loi a vingt ans. Elle réorganisait les cours d'enseignement agricole à tous les échelons, des petites institutions jusqu'à l'Institut National Agronomique. Il y a d'ailleurs eu toute une bataille entre les Agro et les Agri, ceux-ci désirant obtenir le titre d'ingénieurs en Agronomie, soulevant l'ire des Agro. On a repris l'idée de Saint-Cyr de créer au moins un lycée ou un collège agricole par département. Pour juger de la loi, je ne rapporterai que l'opinion de M. Cormorèche, secrétaire général des Chambres d'Agriculture, vice-président de la F.N.S.E.A., qui a dit à la tribune : « Le sénateur Delorme doit être content, dans notre région Rhône-Alpes, les besoins sont entièrement couverts, les écoles fonctionnent et l'enseignement agricole donne à plein ». Il s'est vendu dernièrement, dans mon canton, une propriété importante, qui a été partagée entre plusieurs acheteurs jeunes agriculteurs. Tous sortaient d'une école d'agriculture, avec, pour la plupart, un diplôme du niveau baccalauréat technique. Certains, même, étaient ingénieurs de travaux agricoles.

#### M. GARDEN

Le problème majeur de l'enseignement agricole est celui de l'enseignement en général aujourd'hui. Offre-t-il des débouchés ?

#### M. DELORME

En effet, le grand problème est celui de la diminution de la population agricole. Elle n'était pas prévisible dans ces conditions en 1960. Mais dans le projet, comme dans les discussions, nous nous sommes bien gardés de réclamer un enseignement spécifiquement agricole. Nous nous sommes battus pour un enseignement général avec une partie agricole plus ou moins développée suivant les établissements. Le problème des débouchés est tout différent mais je le crois moins grave dans le secteur agricole.

*QUESTION 5 : Quelle est l'attitude des organisations syndicales vis-à-vis des Coopératives géantes actuelles, comme ORLAC ?*

Les Coopératives agricoles géantes comme ORLAC sont le phénomène d'un monde où nous assistons à une concentration générale et redoutable, dans

l'agro-alimentaire comme dans les autres secteurs. Elles sont nécessairement une réplique à la concurrence des Multinationales. C'est un problème de survie par des prix de revient concurrentiels.

Mais les conséquences sont graves : institutions déshumanisées et détachement : faire selon les activités spécifiques — lait — fruits et légumes — viandes — blé, etc...

Il s'agit bien d'une crise de la Coopération agricole.

*QUESTION 6 : Quelle est votre position vis-à-vis de la tendance majoritaire actuelle de la F.N.S.E.A. ?*

Nous sommes dans une position juridique curieuse en matière d'organisation agricole. Nous avons fait voter la liberté syndicale en agriculture comme ailleurs. Bien que la Corporation ait suscité des remous, je n'ai jamais entendu mettre en question l'unité syndicale. Depuis les années 45, on continue à vivre sous le régime d'une organisation qui n'est pas unique, la F.N.S.E.A., mais que les pouvoirs publics considèrent comme telle. Là, on dérive vers un abus certain. Il est vrai que lors des discussions à haut niveau, sont convoqués les quatre grands : la Fédération de la Mutualité du Crédit et de la Coopération, la F.N.S.E.A., les Chambres d'Agriculture et le C.N.J.A. Mais, en réalité, dans beaucoup de régions et dans la nôtre particulièrement, il y a imbrication entre la F.N.S.E.A. et la Chambre d'Agriculture, qui puise sa source dans une élection à la base, dotée de ressources financières importantes. Le président de l'un est vice-président de l'autre. Le vice-président de l'un siège dans l'autre ! Les transferts de fonds sont nombreux. La situation est peu claire et peu légitime. D'autre part, on constate dans l'appareil administratif de plus en plus compliqué du monde agricole, un monopole de fait de la F.N.S.E.A. Les SAFER ont leurs représentants en grande partie désignés par les organisations agricoles, mais la F.N.S.E.A. est la seule. Dans les Commissions des structures, dans le Conseil de la Mutualité Sociale Agricole, dans toute une série d'organisations de ce genre, c'est la F.N.S.E.A. qui assume un monopole de fait terriblement efficace alors que d'autres mouvements existent par ailleurs : les Paysans-Travailleurs, le MODEF. Il est toujours dangereux de faire une unicité syndicale ou une unicité politique.

Le rapport Bizet sur la réforme des SAFER est, à ce sujet, édifiant. Cette situation va être encore aggravée par la loi d'orientation agricole qui prévoit la création de Commissions locales pour l'estimation de la valeur des terres, que, à mon avis, il faudrait faire fonctionner sous l'égide de juges professionnels et d'experts agriculteurs d'une autre région. Le Directeur Départemental de l'Agriculture ne peut s'insurger contre les milieux agricoles avec lesquels il a constamment à faire.

La tendance majoritaire de la F.N.S.E.A. abuse ainsi d'une situation particulière favorisée par les gouvernements successifs, très heureux de trouver ainsi

des interlocuteurs vraiment compréhensifs : le ressort syndical tend ainsi à disparaître et beaucoup confondent les syndicats avec les services officiels. L'esprit et le prestige du syndicalisme se perdent peu à peu aux yeux de la base. L'expérience politique m'a appris que, autant dans la vie politique que dans l'organisation de la profession, le monopole était dangereux, et m'a appris les vertus de l'opposition pour parer aux abus.

Je souhaite donc une modification de l'attitude du pouvoir, soit en recevant également les groupes non majoritaires, soit en élisant les Chambres d'Agriculture à la représentation proportionnelle.

Je vois deux façons de procéder : ou faire présider les organismes du type SAFER par des juges de métier qui s'entoureront d'experts agricoles, ou admettre une représentation proportionnelle avec une certaine part de l'opposition. Il y a un autre aspect sur lequel je voudrais attirer l'attention, seuls les initiés sont au courant de ce qui se prépare, de ce qui est soumis à ces Commissions et souvent des décisions qui sont prises. Actuellement, on va sombrer dans les abus d'un néo-corporatisme qui ne dit pas son nom.

**CENTRE PIERRE LÉON**  
**MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME**  
**(M.R.A.S.H.)**  
**14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07**  
**Tél. 72.72.64.01**

## CONCLUSIONS

M. Garden remercie M. Delorme et se déclare frappé par la permanence de son itinéraire syndical et politique sur cinquante ans. Il lui demande d'évoquer rapidement, pour finir, les liens entre les aspects locaux et les aspects nationaux des problèmes agricoles et de leurs solutions éventuelles.

### *M. DELORME*

J'ai été élu et réélu à l'Assemblée puis au Sénat pendant trente-trois ans. Pour des raisons de santé je n'ai plus de mandats nationaux mais je reste vice-président du Conseil Régional, et j'ai tenu à conserver mes responsabilités locales au niveau du département, du canton de Mornant et de ma commune de Saint-Laurent-d'Agny. Il y a eu une imbrication à toutes les époques, avant la période corporative, après la période corporative. Les dirigeants agricoles de la région ont eu une influence considérable sur la C.G.A. et la F.N.S.E.A. Actuellement, les générations ayant beaucoup évolué, le contexte est très différent de celui que j'ai connu. Quand on revendiquait pour des tarifs douaniers et que l'U.S.E. en faisait son cheval de bataille, on avait au moins l'illusion de penser qu'un gouvernement en place pouvait régler le problème. Aujourd'hui, les problèmes se règlent à Bruxelles. Le syndicalisme agricole, la coopération, les organismes annexes sont affrontés aux multinationales (problèmes des corps gras, des engrais). Je ne peux vous livrer une solution toute faite aux problèmes de l'agriculture de demain. Je crois que ce sont les Jeunes Agriculteurs qui sont les plus proches de la vérité. L'agro-alimentaire pousse à une agriculture compétitive, donc de production industrielle, où les grands exploitants des plaines pourront s'équiper. Il faudra donc, d'une part, gérer l'agriculture comme une affaire d'ordre industriel avec les prix de revient les plus bas. Les régions de montagnes ne pouvant pas être transformées en parcs nationaux (aucun gouvernement ne pouvant s'offrir ce luxe), il faudra entretenir leur agriculture artificiellement (par des prix différentiels, des aides compétitives). Il faudra aussi régler, un jour ou l'autre, les problèmes du Tiers-Monde. Voilà quelques vues. J'avance à tâtons. C'est une nouvelle économie et peut-être une nouvelle société qu'il faut envisager.